

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2010

Présents : 15

Secrétaire de séance : Mme COQUAZ Anne

APPROBATION COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19/2/2010 :

Pas d'observation.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 :

Le compte administratif de l'année 2009 est présenté à l'assemblée.

La section investissement est excédentaire pour l'année de 336 750,63 € et l'excédent en section de fonctionnement est de 542 513,62 €.

Compte tenu des reports des années précédentes, le compte administratif se trouve excédentaire à hauteur de 400 222,63 €.

Le C.A est approuvé par le conseil municipal.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE PAR MONSIEUR LE TRESORIER PUBLIC :

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de Monsieur BOTIER Hervé, Trésorier Public, pour l'année 2009.

Il correspond en tout point au compte administratif.

Approbation du conseil municipal.

AFFECTATION DU RESULTAT :

L'assemblée délibérante vient d'adopter le compte administratif qui fait apparaître :

- Un solde d'exécution de la section d'investissement, soit un déficit de **343818.47 €**,
- Un résultat de la section de fonctionnement, soit un excédent de **744040.80 €**.

De plus, la section investissement laisse apparaître les restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de **488000 €**,
- En recettes pour un montant de **218125 €**.

Le besoin de la section investissement peut donc être estimé à : **613693.47 €**.

Le Conseil Municipal, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2009 comme suit :

. Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé pour **613693.47 €**

. Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté pour **130347.33 €**.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2010 :

Monsieur le Maire indique que le projet de budget primitif a été établi avec les taux de l'année 2009 et demande à l'assemblée si elle désire modifier les taux d'imposition.

Le conseil municipal décide de conserver les mêmes taux, soit :

- 6,15% pour la TH
- 18,20 % pour le FB
- 52,20 % pour le FNB.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010 :

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2010. Il est établi en équilibre à la section de fonctionnement à la somme de : 1 778 367 € et à la section d'investissement à la somme de : 2 097 175 €.

Le conseil vote le budget présenté à l'unanimité.

AVIS SUR DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE PLAN DE GESTION DES DRAGAGES D'ENTRETIEN DU RHONE :

Monsieur le Maire rappelle le dossier d'enquête publique préalable concernant le projet de plan de gestion des dragages d'entretien sur le domaine concédé du Rhône de la chute de Génissiat à Arles.

Il demande à l'assemblée d'émettre un avis.

Pas d'observation particulière ; avis favorable.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS OU A ENGAGER :

Un point est fait sur les travaux en cours et chaque commission va travailler sur les dossiers en fonction des crédits affectés au budget 2010.

COURRIER MAIRIE DE BREGNIER-CORDON :

Les communes riveraines de la Vallée Bleue ont reçu, il y a quelques semaines, un courrier de Monsieur le Maire de BREGNIER-CORDON faisant suite à l'enquête publique lancée pour la création d'une réserve naturelle nationale allant de Briord à Champagneux.

Selon cet élu, le projet de réserve ne fait pas apparaître clairement le maintien de la construction de l'écluse de BREGNIER-CORDON et remettrait en cause la navigabilité sur le Haut Rhône.

Monsieur le Maire indique que la commune de PORCIEU n'était pas concernée par ce dossier, et il lui paraît délicat d'exprimer par délibération une position.

Toutefois, l'assemblée municipale charge Monsieur le Maire de transmettre sa position au Maire et aux élus de BREGNIER-CORDON, à savoir qu'elle n'est pas opposée à la réserve naturelle dans la mesure où elle ne contredit pas la construction de l'écluse de Brégnier-Cordon, ce projet de construction devant être précisé dans l'arrêté préfectoral ou inter-préfectoral qui sera délivré.

POSITION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR POINTS EVOQUES AVEC SEMCODA :

Monsieur le Maire fait part de l'entretien qu'il a eu avec les intervenants de SEMCODA sur l'avancement du dossier communal, et relate 2 sujets sur lesquels il demande l'avis de l'assemblée :

. Rétrocession de la voirie à la commune après les travaux ;

. Raccordement de l'éclairage public au réseau communal.

Le conseil donne son accord sur les demandes.

Concernant l'éclairage public, les élus souhaitent être associé au choix des luminaires.

Monsieur le Maire demande également de réfléchir sur la dénomination du futur lotissement.

DEMANDE D'UNE ASSOCIATION :

L'association UnkdopourIndO, qui milite pour une maladie orpheline, sollicite la mise à disposition de la salle polyvalente afin d'y organiser un spectacle au profit de la recherche médicale.

Accord du conseil municipal, Pascal Montigny est chargé du dossier.

ENTRETIEN CHAUDIERES GAZ :

Monsieur le Maire rappelle que l'entretien des chaudières était confié jusqu'à présent à l'entreprise SAVELYS.

Un courrier lui a été adressée afin de mettre fin à notre collaboration.

Un devis a été demandé à Monsieur ALLANDRIEU de CHARETTE pour effectuer ce travail.

Accord du conseil pour que Monsieur le Maire signe le nouveau contrat.

ADSL MARIEU :

Monsieur le Maire informe le conseil de la mauvaise réception de l'Internet Haut Débit dans certains quartiers du hameau de Marieu.

Après avoir questionné France Télécom sur ce sujet, il apparait qu'il existe d'autres solutions.

Monsieur le Maire va rencontrer un opérateur et suivant les avis une réunion d'information sera programmée.

PROJET DE CONSTRUCTION DE MONSIEUR BESSON :

Monsieur le Maire présente l'esquisse du projet de construction à la Z.A. La Crèche.

Accord sur le projet.

REDEVANCE INCITATIVE :

Anne COQUAZ a suivi dernièrement une réunion organisée par le SICTOM de la Région de MORESTEL, concernant la redevance incitative, et en donne un compte rendu.

Le but de la redevance incitative est de réduire la quantité de déchets et leur nocivité, et d'améliorer leur caractère valorisable dans le but de réaliser des économies d'achats et de production, de limiter leur impact environnemental et de maîtriser les coûts de collecte et de traitement des déchets.

Suivant le Grenelle de l'environnement, il convient de limiter la production d'ordures ménagères et de diminuer l'impact économique.

Plusieurs pistes sont en cours et le groupe de travail va poursuivre sa réflexion.